

Les Principes de l'Organisation Judiciaire

[CapConcours](#)

Les Principes de l'Organisation Judiciaire

Sommaire

1. Les Principes Structurels
2. Les Principes de Fonctionnement
3. Les Principes Applicables aux Magistrats

1. Les Principes Structurels

- **Le double degré de juridiction:** Un justiciable insatisfait d'une décision peut faire appel devant une juridiction supérieure (ex: Cour d'Appel) pour que l'affaire soit rejugée. Cela réduit les risques d'erreur judiciaire.
- **La territorialité:** Les juridictions sont compétentes uniquement sur leur "ressort territorial" (leur zone géographique d'affectation) et appliquent la loi ivoirienne sur tout le territoire national.

2. Les Principes de Fonctionnement

- **La collégialité:** Les affaires sont jugées par plusieurs magistrats siégeant ensemble. Cela garantit l'indépendance, évite la partialité et favorise la réflexion (bien qu'il existe des exceptions comme le juge unique en tribunal de simple police).
- **La plénitude de juridiction:** Une juridiction peut examiner tous les aspects (faits et droit) d'un litige sans être limitée, sauf domaine réservé à une juridiction spécialisée (ex: commerce).

3. Les Principes Applicables aux Magistrats

L'appareil judiciaire sépare les fonctions: **le Parquet (magistrats debout)** déclenche l'action publique et requiert la sanction au nom de la société, tandis que **le Siège (magistrats assis)** juge. Le parquet est soumis au principe d'**indivisibilité**: ses membres sont interchangeableables au cours d'une même procédure.

À retenir

- **Notions clés :** reprenez les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.